

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-BERNARD

Par arrêté n°A2024_129 en date du 23 novembre 2024, le Maire de Saint Bernard a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme. Cette modification porte sur l'intégration des résultats de l'étude sur l'aménagement du centre bourg qui a retenu les principes d'aménagement à mettre en œuvre sur le secteur de la Mairie et de l'avenue Valadon, tels que :

- Créer des espaces publics qui permettent d'avoir une vie de cœur de village autour de la Mairie de l'école et des commerces existants ;
- Créer des locaux de commerces, de services pour des offres complémentaires aux commerces existants ;
- Transformer la coupure routière actuelle de la RD en traversée de village;
- Réaliser les parcours agréables pour les piétons et les cycles ;
- Répondre au besoin de logements nouveaux pour accueillir des habitants qui ne trouvent pas actuellement à se loger sur la commune et qui vont contribuer à renouveler la population (jeunes primo-accédants, seniors autonomes, logements locatifs aidés...)

Monsieur Jean-Louis DELFAU a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Bernard, 390 rue de la Saône, 01600 Saint-Bernard **du Lundi 23 décembre 2024 à 14 h 00 au Samedi 1^{er} février 2025 à 12h00.**

Le dossier sera consultable aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie. Un registre numérique sera aussi disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification3-plu-saint-bernard>

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

Lundi 23 décembre 2024 de 14h à 17h

Vendredi 3 janvier 2025 de 9h à 12h

Lundi 20 janvier 2025 de 14h à 17h

Samedi 1er février 2025 de 9h à 12h

Au cours de ces permanences, le Commissaire Enquêteur pourra être joint téléphoniquement en mairie au 04.74.00.08.49. Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Bernard, à l'attention de M. Jean-Louis DELFAU - Commissaire Enquêteur, 390 rue de la Saône 01600 Saint-Bernard ; ou par mail : modification3-plu-saint-bernard@mail.registre-numerique.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception en mairie. Le projet de modification du PLU pourra éventuellement être modifié et la décision d'adoption du document sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de Saint-Bernard. Le projet de modification du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Toute personne peut demander des informations à la Mairie ou se référer au site internet de la Mairie :

<http://www.mairie-saint-bernard.fr>

Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

Le Maire, Bernard REY